

ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

La Ville de Saint-Jérôme veut offrir à sa population un territoire où les espaces et les bâtiments publics sont accessibles. Elle souhaite également sensibiliser ses partenaires à l'importance de favoriser l'intégration de toutes les clientèles à leur offre de services, notamment en misant sur l'accessibilité universelle.



Qu'est-ce que l'accessibilité universelle

L'accessibilité universelle est un concept qui privilégie la participation de tous, entre autres par l'aménagement physique de lieux publics ou de bâtiments en fonction des besoins des personnes à mobilité réduite, de celles ayant une déficience visuelle ou auditive, ou encore pour faciliter les déplacements des familles qui utilisent une poussette.

Comment améliorer l'accessibilité

Un **parcours sans obstacle** est une bonne façon d'améliorer l'accessibilité d'un commerce, d'un établissement ou d'un bureau puisque ce type d'aménagement permet à une personne ayant une limitation fonctionnelle de se rendre de son point de départ (stationnement ou trottoir) jusqu'à destination ou de se déplacer dans un environnement donné sans rencontrer d'embûches ni devoir modifier sa trajectoire.

Vers un parcours sans obstacle

Exemples d'aménagements simples et abordables

- S'assurer que des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées sont disponibles à proximité;
- Installer une rampe fixe ou amovible lorsque le seuil de la porte d'entrée est surélevé;
- Pour faciliter l'ouverture des portes, utiliser des poignées à levier (bec-de-cane);
- Améliorer l'éclairage;
- Diminuer la hauteur d'une section du comptoir-caisse.

Programmes d'aide financière

L'organisme sans but lucratif Kéroul, dont les actions visent à rendre le tourisme et la culture accessibles aux personnes à capacité physique restreinte, propose une liste des possibilités de déductions et des programmes d'aide financière offerts par les gouvernements ou par différentes fondations.

➔ keroul.qc.ca/section/15-deductions-et-subventions

L'Office des personnes handicapées du Québec suggère un répertoire des mesures financières permettant de réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées.

➔ ophq.gouv.qc.ca/publications/guides-de-loffice

Normes de conception sans obstacle

Au Québec, tous les édifices assujettis aux exigences du Code de construction du Québec pour l'accessibilité des bâtiments doivent répondre aux normes prévues. Afin d'en faciliter la compréhension, la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) a réalisé le guide *Normes de conception sans obstacle*. Destiné aux concepteurs et aux entrepreneurs, ce document fournit de nombreux commentaires, exemples et illustrations techniques concernant les exigences minimales en matière de sécurité et d'accessibilité.

➔ rbq.gouv.qc.ca/sans-obstacles

S'informer avant d'entreprendre

Avant d'entreprendre des travaux, vérifiez auprès de la Ville si des restrictions s'appliquent à votre secteur. N'oubliez pas de demander votre permis!

➔ vsj.ca/demande-de-permis-en-ligne

Centrale du citoyen : 450 569-5000